

FAVORISER LE BIEN ETRE ANIMAL DE SES VOLAILLES

**Les +**

Connaître les
fondamentaux du bien-
être animal

Les +

Maîtriser la conduite à
tenir en cas d'alerte
sanitaire

Les +

Identifier et prévenir les
pathologies

Miermaigne
le 1 février 2024



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
CENTRE-VAL DE LOIRE

FAVORISER LE BIEN ETRE ANIMAL DE SES VOLAILLES

Des éléments à connaître

1 jour
01/02/2024

9h30 – 13h00
14h00 – 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés

Pré-requis

Aucun

Tarifs & Financement

49 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

375 €/jour pour toutes autres situations (formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

Intervenant(e)s

CLEMENCE RIPAUX
responsable de stage
Formation technique en élevage - agréée BEA - GDS28

CHRISTOPHE CAMPION
vétérinaire MC VET CONSEIL

Objectifs

Identifier les pratiques essentielles de prévention du stress, de la douleur et des maladies en élevage de volailles et améliorer les performances de son élevage.

Contenu / Programme

Identifier les fondamentaux du bien-être animal

Identifier les points pour aménager l'environnement de vie de ses animaux

Maîtriser l'ambiance de son bâtiment et gérer les aléas climatiques.

Connaître la réglementation

Savoir identifier un animal en bonne santé

Connaître les critères d'alerte sanitaire et la conduite à tenir

Connaître les pratiques essentielles de prévention des maladies

Savoir appliquer les principales prophylaxies et les principaux soins

Savoir prévenir et gérer stress et douleur autour des interventions en élevage

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, échanges entre participants, quizz, évaluation en fin de stage

Modalités d'évaluations

Quizz

Evaluation en fin de formation

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

CLEMENCE RIPAUX

+33 (0)2 37 53 40 40

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 17 janvier 2024

FAVORISER LE BIEN ETRE ANIMAL DE SES VOLAILLES

01/02/2024 - 1 jour

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

Chef.fe d'entreprise agricole

- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Avez-vous des attentes / besoins d'un

aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- Je m'engage à participer à la formation n°24035

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Le

Signature,



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2022*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures,
Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

7 h x 10,57 € = 73,99 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 147,98 €**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

Notre activité formation en 2022 :

583 stagiaires, 76 jours de formation

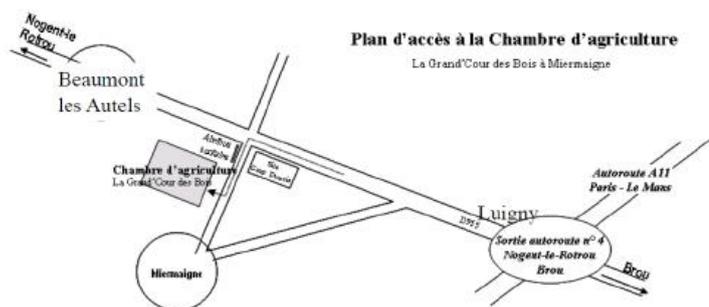
90 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 98 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 85 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 99%

Certiphyto : 100 % de réussite



Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

